

**Procédure d'inscription à la demi-pension pour l'année 2025/2026**  
**(nouveaux élèves)**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

Afin de permettre l'inscription à la demi-pension de votre enfant pour l'année prochaine, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le dossier d'inscription qui est à compléter et à rapporter **au moment de l'inscription au lycée.**

**Documents à retourner :**

- la fiche d'inscription à la demi-pension complétée et signée,
- une photo d'identité récente (en notant au dos le nom et le prénom de l'élève),
- une attestation de quotient familial :
  - si vous êtes allocataire de la CAF, vous pouvez la télétransmettre (ou joindre une attestation de paiement ou de quotient familial datée de moins de 3 mois),
  - si vous n'êtes pas allocataire de la CAF (ou si vous n'avez pas de justificatif CAF), vous pouvez la télécharger sur le site de la Région : [calcuette-qf.iledefrance.fr/](http://calcuette-qf.iledefrance.fr/) **en joignant la copie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de l'ensemble du foyer,**
- le paiement de 40,00 € (par chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Talma, ou en espèces, en indiquant le nom et le prénom de l'élève),
- pour les élèves boursiers uniquement, le Relevé d'Identité Bancaire des parents.

Cordialement,

Le service Intendance.